

PRISE EN CHARGE CPF - LES ÉTAPES

1. Remplissez ce questionnaire ([cliquer ici](#))
2. Léonie vous contactera dans un délais de 3 à 4 jours pour vous aider à faire votre dossier
3. Signez le document d'engagement à l'examen * [à télécharger ici](#) et le renvoyez à Léonie
4. Votre dossier et le financement nous est directement envoyé
5. Vous vous présentez à la formation
6. Suite à la formation vous accédez au cours en e-learning qui correspondra à vos passages à l'examen + vous passerez un examen blanc de préparation en présentiel.

INFORMATIONS À CONNAÎTRE

1) Participation forfaitaire

Une participation de 102€ est demandé pour tout salarié déclaré en France (non applicable si vous êtes inscrit à France travail)

2) L'examen *

Quand vous utilisez votre cpf vous avez obligation de vous inscrire au mois d'octobre de l'année en cours à l'examen du CAP esthétique.

Léonie et Géraldine vous aideront à vous inscrire, vous ne serez pas dans l'obligation de passer tout l' examen, car il se présente sous formes de blocs de compétences et si vous avez déjà des diplômes, ils permettront d'être exemptés de certaines matières.

Géraldine vous fera un compte rendu précis des matières à passer après avoir rempli le questionnaire et étudié vos bilans de compétence .

Lorsque le dossier est finalisé, vous aurez accès à des cours en e-learning qui correspondent aux examens que vous devez passer. Il est possible également pour ceux ou celles qui le souhaitent d'adapter votre programme et de faire votre préparation à l'examen en présentiel.

***En cas de non présentation à l'examen et en cas de contrôle, vous pouvez être Sanctionné. Les sanctions d'une non présence à l'examen sont les suivantes :**

- Le CPF peut suspendre votre compte entre 1 semaine et 1 an. Le compte continuera à se créditer, mais vous ne pourrez pas l'utiliser pendant cette période.
- La perte de l'éligibilité des formations de l'AFI au CPF pour l'ensemble des formateurs de l'AFI,
- La suppression du numéro de déclaration d'activité de l'organisme de formation ainsi qu'un éventuel contrôle de la DREETS.

Les conditions générales d'utilisation de Mon Compte Formation stipulent que le stagiaire prend les engagements exposés ci-après :

- Le stagiaire s'engage à participer à la Session de formation à laquelle il est inscrit, sous réserve de l'exercice de son droit de rétractation et hors cas de force majeure dûment justifiés mentionnés à l'article 6.2.
- Il appartient au stagiaire d'effectuer les démarches nécessaires auprès de l'Organisme de formation, de l'administration ou de l'organisme concerné pour s'inscrire aux évaluations, examens ou concours préparés.
- Le Stagiaire s'engage à se présenter aux examens prévus, en vue de l'obtention de la certification visée.